

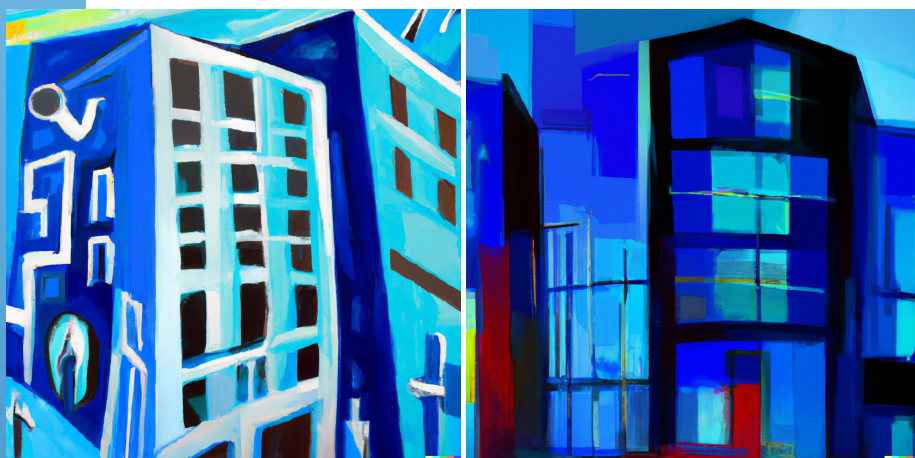
Lettre n°7

Série Île-de-France 2/3

eti|lab



Terre de sièges et de rayonnement



Pierre Fleckinger
Antoine Prévet

L'Île-de-France est une terre de sièges pour les ETI dont près de la moitié y a installé ses centres de décision. Paris et les Hauts-de-Seine concentrent à eux seuls 67 % des sièges implantés dans la région.

Cette particularité francilienne, qui s'explique par l'organisation centralisée du territoire, conduit à une composition particulière de l'emploi ETI en Île-de-France. Si le taux de cadres est de 17 % dans le reste de la France, il atteint 41 % en Île-de-France qui accueille 46 % des cadres travaillant en ETI. Ces cadres sont d'ailleurs mieux payés, leur salaire moyen y étant plus élevé de 22,8 % que sur le reste du territoire.

Toutefois, la centralisation des sièges ne remet pas en cause l'ancrage territorial des ETI : 80 % des ETI ayant leur siège en Île-de-France sont aussi présentes dans au moins une autre région.

Près d'une ETI sur deux a son siège en Île-de-France

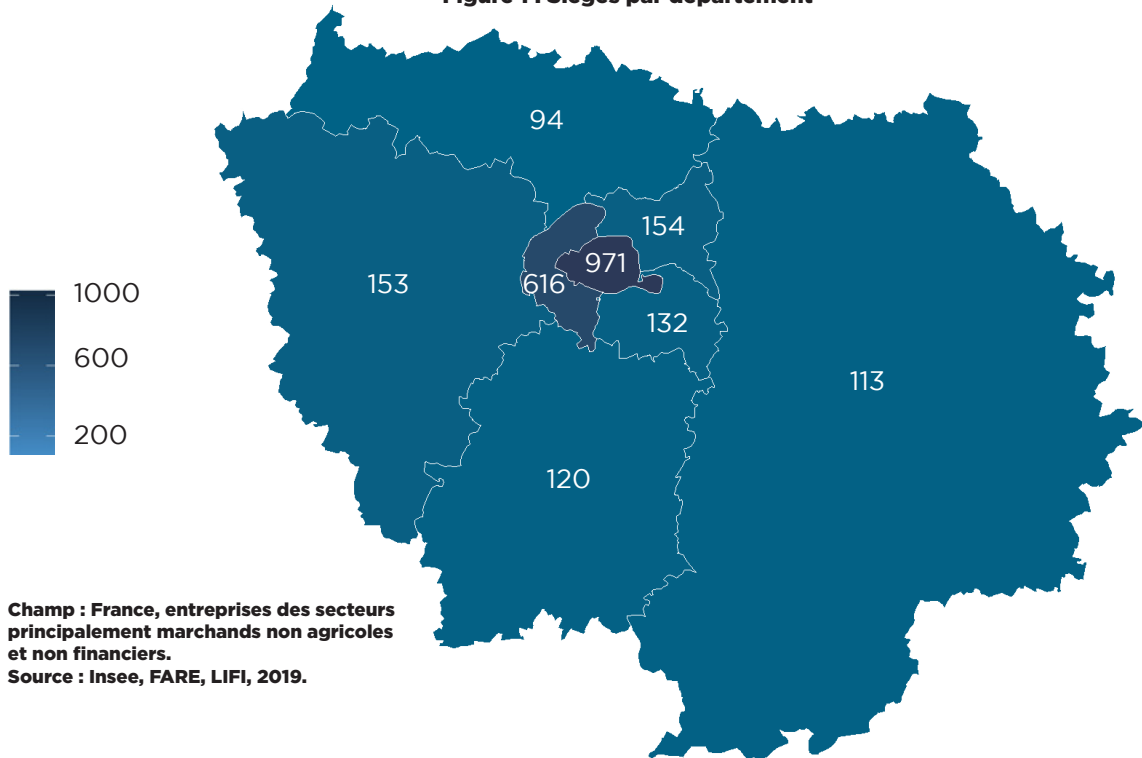
L'Île-de-France accueille **les sièges de 2 353 ETI¹**. Autrement dit, **43 % des ETI ont leur siège en Île-de-France**. La deuxième région avec le plus de sièges d'ETI est la région Auvergne-Rhône-Alpes avec 785 sièges. Cette répartition inégalitaire des centres de décision s'explique par l'organisation très centralisée du pays.

Paris et les Hauts-de-Seine concentrent la majorité des sièges des ETI

Sur les 2 353 sièges d'ETI en Île-de-France, 1 587, soit **67 %, sont à Paris ou dans les Hauts-de-Seine**. Ces volumes confirment le constat établi dans notre précédente lettre qui identifiait ces deux départements comme le principal réservoir d'emplois francilien.

¹ L'identification des sièges repose sur un algorithme utilisant les liaisons financières entre unités légales. Les candidats sièges sont les sièges des unités légales n'étant la propriété d'aucune autre unité légale de l'entreprise.

Figure 1 : Sièges par département



L'Île-de-France est la Région avec le plus de cadres

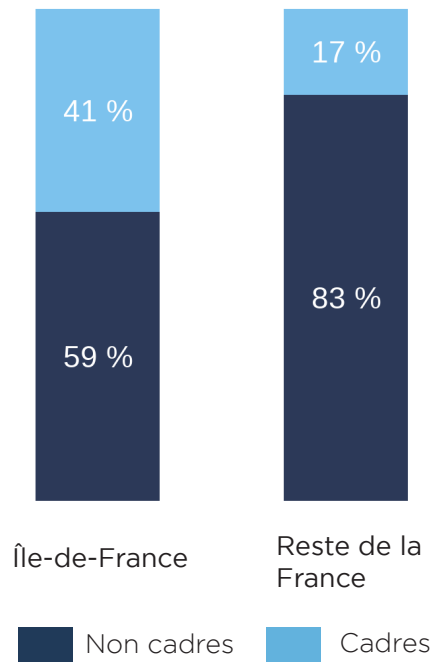
Cette concentration importante des sièges des ETI conduit à une surreprésentation des emplois de cadres. En effet, **46 % des emplois de cadres en ETI sont localisés en Île-de-France**, où **41 % des emplois en ETI sont des emplois de cadres** contre 17 % dans le reste de la France.

Figure 2 : Part des cadres des ETI en Île-de-France



■ Île-de-France ■ Reste de la France

Figure 3 : Part de cadres dans les effectifs



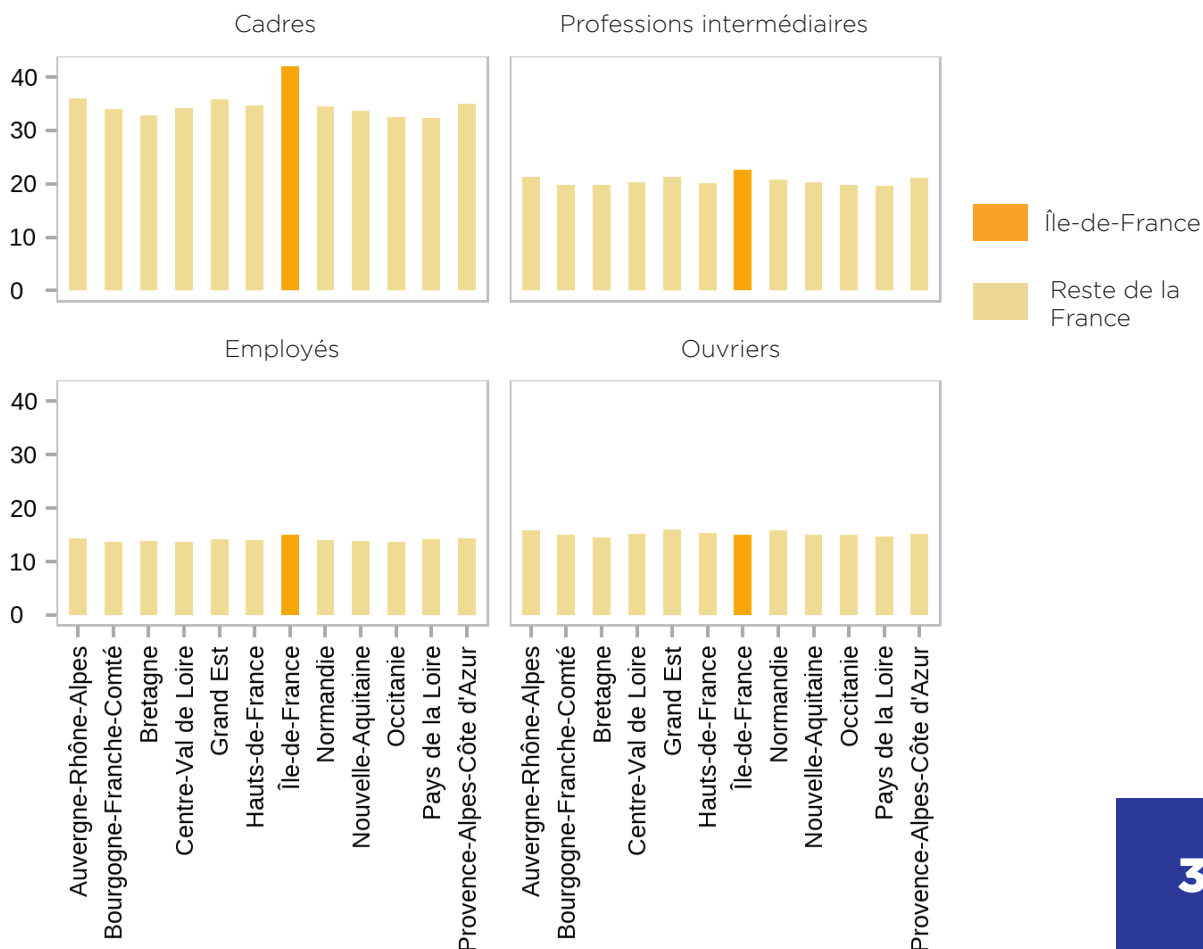
Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Source : Insee, FARE, DADS, 2019.

L'Île-de-France est la région avec les plus hauts salaires

Les salaires moyens pour chaque catégorie d'emploi sont plus importants en Île-de-France, sauf pour les ouvriers. L'écart de salaire augmente avec la catégorie d'emploi. **La différence entre le salaire moyen des cadres en Île-de-France et dans le reste de la France s'élève à 22,8 %**. Cette différence est de 11,5 % pour les professions intermédiaires et de 7,7 % pour les employés.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène. En premier lieu, la concentration des sièges conduit à une surreprésentation de cadres de hauts niveaux hiérarchiques bénéficiant d'une meilleure rémunération. Par ailleurs, la littérature scientifique identifie plusieurs variables justifiant des salaires plus importants en Île-de-France comme une productivité supérieure du travail ou encore un coût de la vie plus élevé, notamment pour le logement. L'hétérogénéité des salaires entre zones géographiques et catégorie d'emplois est analysée en détail dans Fleckinger et Prévet (2023)².

Figure 4 : Salaires horaires bruts moyens (€)



Champ : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. Source : Insee, FARE, DADS, 2019.

Étudier les ETI d'Île-de-France impose d'étendre l'analyse aux autres régions

Sur les 2 353 ETI ayant leur siège en Île-de-France, 1 906, soit **plus de 80 %, sont aussi présentes dans d'autres régions**. Cet état de fait a plusieurs implications majeures pour l'étude des ETI. Premièrement, la plupart des ETI sont actives sur des territoires multiples et hétérogènes, ce qui les distingue des PME. Deuxièmement, les ETI semblent séparer les centres de décision des centres de production, ce qui pose des questions organisationnelles, notamment de management local, qui les rapprochent des Grandes Entreprises. Troisièmement, les ETI d'Île-de-France ne peuvent être étudiées systématiquement sans faire aussi l'analyse de ce qui se produit dans les autres régions.